



Mettre un coup d'arrêt à la privatisation de l'ONF et à la baisse de ses moyens !

Pour un vrai service public qui réponde aux enjeux de la forêt et de la société

11 février 2020

CGT-INRA : RD 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : cgt@inra.fr – Site / <https://inra.ferc-cgt.org/>

La CGT INRA soutient les collègues de l'ONF, et leurs syndicats en particulier la CGT Forêt, dans leur lutte continue contre la privatisation de la gestion des forêts publiques et pour un service public qui réponde aux attentes de la société (construction bois et autres services rendus par la forêt) et aux différents enjeux écologiques (biodiversité, changement climatique, invasions biologiques).

Depuis plus de 18 ans les collègues de l'ONF sont soumis de la part de l'Etat et des tutelles (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt d'une part et Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie d'autre part) **à une dégradation continue de leurs missions, de leurs conditions de travail, qui s'accompagne d'une réduction de leurs postes et une multiplication des intérim.** Les logiques productivistes et entrepreneuriales, ainsi que l'imposition d'un modèle économique de type privé sont instillées depuis des années par l'Etat qui par ailleurs diminue sa subvention destinée notamment à financer le travail de l'ONF dans les forêts des collectivités.

Pour le gouvernement les forêts publiques sont des « usines à bois » et les missions de protection de la forêt et d'accueil du public n'ont qu'un intérêt mineur. Une maximisation des profits avec une coupe massive de bois et le délaissement de la petite économie locale, voilà les orientations gouvernementales pour l'ONF. A cela s'accompagne une gestion financière et de l'emploi calamiteuse : déficit de 320 millions d'euros (exercice 2017), modèle économique fragilisé avec des cours du bois à la baisse, risques socio-organisationnels majorés (un nombre inacceptable de suicides, de dépressions, de démissions en hausse, ...). **Sur les 15.000 emplois que comptait l'ONF en 1985, il en reste moins de 9.000 en 2018 (dont 4994 fonctionnaires).** Pire, alors que le contrat État-ONF pour 2016-2020 promettait d'arrêter cette spirale infernale, la réduction des postes se poursuit. Les organisations syndicales, qui représentent 90 % des fonctionnaires de l'ONF, avaient d'ailleurs démissionné des instances ONF en septembre 2017 pour dénoncer un « climat social délétère », et un contrat d'objectifs et de performances (COP) totalement irréaliste.

Dernier coup porté à l'EPIC ONF, la prochaine loi d'habilitation pour la modernisation de la Fonction Publique comporte un article qui concerne l'Office. Une fois cette loi-cadre votée, toute modification législative et réglementaire serait faite par ordonnance. Les forestiers craignent à juste titre la modification du Code forestier permettant à l'ONF de confier toutes les missions régaliennes y compris de police à des salariées de droit privé.

Le gouvernement promeut le productivisme, la surexploitation du bien public, une sur-mécanisation, la quête de rentabilité, et la filialisation des activités concurrentielles de l'ONF. Comme nos collègues ONF, nous considérons que la forêt est un bien commun et non une marchandise et nous nous opposons à tout ce qui pourrait concourir au démantèlement d'un organisme public comme l'ONF qui est garant de l'intérêt général et dont les fonctionnaires assermentés protègent la forêt de la pression des marchands de bois ou des promoteurs. Ce d'autant plus dans le contexte du changement climatique où la préservation et le développement des surfaces boisées constitue un enjeu public essentiel pour le stockage du carbone.

En supprimant des postes, en multipliant les intérimaires dans la fonction publique le gouvernement organise la pénurie, accroît les charges de travail et met les personnels en souffrance. Cette politique du gouvernement rejoint celle mise en œuvre dans la contre-réforme des retraites, comme de la loi de transformation de la Fonction Publique et la loi pluriannuelle de programmation de la recherche, qui entend casser le statut de fonctionnaire en introduisant notamment des dispositifs de rupture conventionnelle et des modalités de recrutement d'agents contractuels en place de fonctionnaires sur postes permanents.